



***Huitième réunion du comité de pilotage
10 décembre 2007 - Paris***

Projet de compte rendu

Les points abordés au cours de la réunion sont les suivants :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 21 septembre 2007
2. Rappel sur la méthodologie et présentation des jalons 2008 - 2009
3. Spécifications de traitement
 - 3.1 - Etat d'avancement et structure du dossier technique
 - 3.2 - Lot n°1 : présentation de la maquette et synthèse des principaux éléments du protocole
 - 3.3 - Lot n°2 : présentation de la maquette Internet et de la grille d'analyse
4. Spécifications des interfaces
5. Actualité réglementaire

**Prochaine réunion du comité de pilotage :
Vendredi 16 mai 2008 - 10H à 12H - Paris (ASN)**

1 - ACCUEIL ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10/05/07

M. Jean-Luc Lachaume, directeur général adjoint de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), préside ce huitième comité de pilotage du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement.

La liste des membres du comité de pilotage (COPIL) et des autres participants à la réunion est présentée en **annexe 1** de ce compte-rendu. Le compte rendu de la septième réunion du comité de pilotage a été envoyé à tous les membres du comité par voie électronique. M. Lachaume acte l'approbation de ce compte rendu à l'unanimité.

2 - RAPPEL SUR LA METHODOLOGIE ET PRESENTATION DES JALONS 2008-2009

M. Jean-Noël Mangin (IRSN/DEI/GIS) propose un rappel sur la méthodologie suivie dans le cadre du développement du système d'information du Réseau national. Il précise notamment les choix méthodologiques importants effectués par la maîtrise d'ouvrage IRSN. Dans la majorité des projets de conception, un amalgame est souvent réalisé entre les étapes de spécification, de conception et de validation. L'absence de spécification induit fréquemment des écarts entre la conception et l'attente des utilisateurs. De même, des défauts dans la robustesse des systèmes sont parfois constatés par négligence sur la phase de validation. En conséquence, l'IRSN a souhaité séparer ces différentes étapes dans l'objectif d'en maîtriser au mieux les données d'entrées et de sorties.

Le développement du système d'information comporte de nombreux enjeux techniques mais également spécifiques (aspects graphiques, éditoriaux, ergonomiques, ...). Pour répondre à ces derniers, l'IRSN et l'ASN ont souhaité ajouter au lotissement initial du projet une phase de conception propre des interfaces. Cette prestation sera réalisée en amont du démarrage de la conception par une société tierce de type web agency (analyse de l'expression du besoin, mise en forme des écrans, création graphique, charte éditoriale, ...).

M. Mangin revient sur le déroulement de la prestation de spécification, réalisée par la société Thalès. La maquette lot 2 (site Web) a été mise en ligne pour les acteurs du Réseau national le 9 novembre 2007. La maquette lot 1 (transfert des données) a été mise en ligne le 11 décembre 2007. A chaque maquette a été associée une grille d'analyse permettant aux testeurs de formaliser leurs remarques et réflexions.

La rédaction du dossier de spécifications fonctionnelles est en cours de finalisation et sera diffusée aux membres du comité de pilotage au début du mois de janvier 2008. 24 unités fonctionnelles et près de 300 exigences testables ont ainsi été décrites dans ce cadre. Ce dossier constituera un support précieux pour le futur concepteur du système d'information. Le déroulement de la phase de spécification aura été ponctué par deux réunions du comité de pilotage ainsi que deux réunions dédiées du GT.

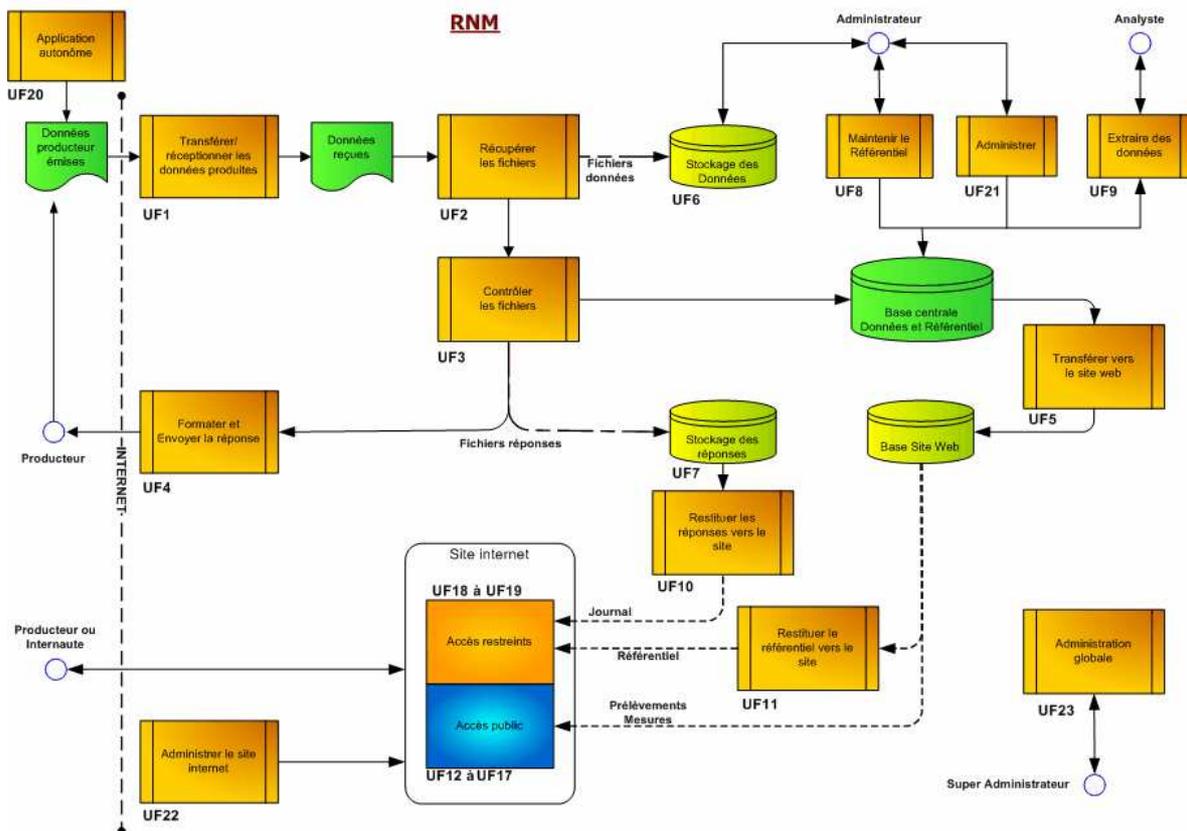


Figure 1 : Unités fonctionnelles du système d'information RNM

M. Mangin termine cette présentation par les jalons prévisionnels pour la période 2008-2009. La conception du système (lot 3) démarrera en juin 2008 (après une période de consultation nécessaire) et s'achèvera à la fin de l'année. La prestation de Tierce Recette Applicative (lot 4) sera également mise en œuvre en parallèle. Le premier trimestre 2009 sera uniquement consacré au démarrage de la collecte des données. Une phase de mise en ligne « privée », réservée aux acteurs du Réseau national, permettra ensuite de tester et de valider le système en profondeur. Le démarrage « grand public » est programmé pour le 1^{er} trimestre 2010.

Les supports de cet exposé sont présentés en annexe 2 du compte rendu. Aucun commentaire n'est relevé à l'issue de cette présentation.

3 - SPECIFICATIONS DE TRAITEMENT

M. Bruno Guldner (IRSN/DEI/GIS) revient sur le déroulement de la phase de spécification et notamment sur le travail réalisé sur le protocole d'échange de données.

Celui-ci comporte 4 items différents :

- le mode de transfert (basé sur le FTP) ;
- le fichier de déclaration (en .xml) ;
- la définition des réponses et des contrôles (règles de gestion, règles de présentation, ...) ;
- le référentiel (catalogues) utilisé pour la déclaration.

M. Guldner synthétise ensuite les différentes étapes de présentation en GT du protocole. Suite aux discussions de la réunion du 3 décembre 2007 relatives à la prise en compte des données communes à plusieurs établissements (exemple du site de Tricastin pour AREVA), l'IRSN a créé un indice C du protocole intégrant une nouvelle balise dénommée « déclaration ». Cette balise, obligatoire pour tous producteurs de données dans un cadre réglementaire, permet à chaque établissement de déclarer une donnée, qui a pu être transmise par un tiers, comme faisant partie de sa propre surveillance.

M. Guldner poursuit avec la présentation de la maquette de transfert (lot 1) et de la maquette Internet (lot 2) réalisées par la société Thalès. La maquette de transfert simule les principales fonctionnalités associées à la déclaration (envoi d'un fichier de déclaration XML, réception dans un logiciel FTP, contrôle et transfert des fichiers de réponse mis en forme par courriel).

La maquette Internet propose une simulation des principales fonctionnalités identifiées pour la restitution de données sur le futur site web du Réseau national. Cette maquette n'a pas vocation à présenter des aspects graphiques ou bien éditoriaux (les interfaces feront l'objet d'une prestation propre présentée au point 4 de ce compte rendu). L'objectif de cet outil est de recueillir les remarques et de susciter les réflexions des acteurs qui vont tester la maquette, ceci afin d'affiner les spécifications. La grille d'analyse constitue en ce sens un support permettant de guider les retours en fonction des rubriques et sous-rubriques proposées. La synthèse des remarques alimentera le dossier de spécifications puis la conception des interfaces.

Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 3** du compte rendu. Aucun commentaire n'est relevé à l'issue de cette présentation.

Discussion

M. Mangin (IRSN/DEI) précise que le rajout de la nouvelle balise est une modification majeure impactant essentiellement les exploitants nucléaires. M. Leprieur (IRSN) ajoute que l'indice C du protocole sera rapidement diffusé avec les liens et les fichiers d'information nécessaires pour la mise en œuvre de la maquette de transfert (lot 1).

M. Devin (AREVA) remarque qu'il est relativement difficile de réfléchir à partir de cette maquette de simulation dont beaucoup de personnes ont tendance à considérer à tort comme un prototype du futur portail Internet. Il est également important à ce stade de se préoccuper des attentes du public et de préciser ce qui est attendu en termes de restitution.

M. Delmestre (ASN) ajoute qu'il est nécessaire d'avoir une approche marketing avec le public afin de connaître ses attentes. Ce qui est développé devra être confronté afin d'être testé et d'avoir un retour d'expérience.

M. Leprieur (IRSN) rappelle que l'IRSN a très tôt pris en compte cet aspect primordial du projet. L'action pilote environnement Loire (APEL) a été initiée dès 2005 avec les Commissions locales d'information de la Loire. L'IRSN a ainsi exposé la nécessité pour le Réseau national de connaître les attentes locales afin d'identifier de quelle manière une base de données rassemblant les mesures existantes peut les restituer utilement et répondre à des besoins locaux, territoriaux. Les conclusions de l'APEL nourrissent le développement du Réseau national. Les CLI de la Loire ont également acceptées de participer à la phase de test sur la maquette Internet qui sera présentée en séance plénière de l'APEL à Orléans le 12 décembre 2007. Par ailleurs, l'IRSN réalise depuis plusieurs années un baromètre d'opinion sur la perception des risques et de la sécurité par les Français. Une synthèse partielle de ce document a été réalisée et insérée dans le document compilant les exigences de la maîtrise d'ouvrage pour le développement du site web du Réseau national. Ces éléments sont présentés en **annexe 4** de ce compte rendu.

4 - Spécifications des interfaces

Les discussions concluant le point 3 trouvent une partie de leur réponse dans la phase indispensable de spécification des interfaces. Le projet comporte en effet des aspects éditoriaux, graphiques et ergonomiques dont la conception constitue une prestation propre, en parallèle aux spécifications de traitement. Cette future prestation s'inscrira donc dans la poursuite du lot 2 (spécifications du site Internet) et en préparation du lot 3 (conception du système) afin de consolider les spécifications relatives à la conception des interfaces fonctionnelles, éditoriales et graphiques du système d'information. Le périmètre de cette prestation comporte notamment :

- l'expression du besoin ;
- la conception fonctionnelle et éditoriale (positionnement et ligne éditoriale, structuration de l'information, story board et détail des fonctionnalités du site, workflows éditoriaux ;
- la conception graphique (charte graphique, maquettes des principales pages) ;
- l'assistance à l'analyse des offres techniques du lot 3 (conception).

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage doit être achevée avant le lancement de la prestation de conception du système en juin 2008 (lot 3). Le prestataire retenu pour cette prestation d'AMOA devra donc respecter les délais imposés afin de ne pas retarder la conception du système.

Le logigramme ci-après permet de traduire les interactions entre les différents prestataires ainsi que les différents champs d'intervention.

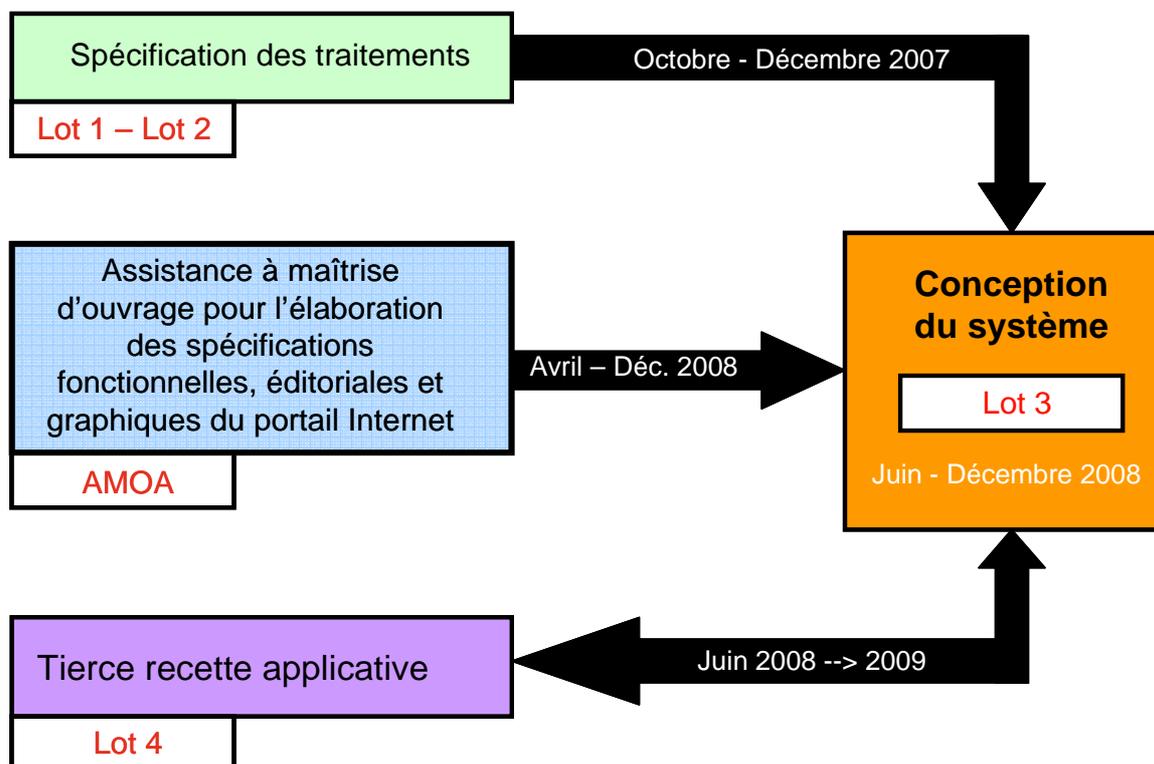


Figure 2 : Logigramme d'interaction entre les différents prestataires en fonction du lotissement du projet et des éléments de planification pour l'année 2008.

Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 5** du compte rendu. Aucun commentaire n'est relevé à l'issue de cette présentation.

Discussion

Mme Marchal (ASN) précise qu'il est important d'afficher les garanties de qualité des informations sur le site.

M. Champion (IRSN) remarque que le portail actuel constitue une base de travail et de réflexion importante pour le futur concepteur web qui pourra en recycler certains chapitres (pages d'informations générales sur le Réseau national, sur le fonctionnement et l'organisation des commissions, etc.).

5 - Actualité réglementaire

Mme Levelut (ASN/DEU) fait le point sur la révision de la réglementation du Réseau national suite à la publication de la loi 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire (Loi TSN) et aux nouvelles prérogatives de l'ASN sur l'agrément.

L'article R.1333-11 (décret 2002-460 du 04/04/02) du Code de la santé publique (CSP) a été modifié par le décret 2007-1582 du 7 novembre 2007 (publié au JO du 9 novembre 2007), relatif à la protection des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants. Ce décret introduit deux articles :

- l'article R.1333-11 portant sur le Réseau national (mission et résultats de mesures du Réseau, objectifs fixés par l'ASN et gestion par l'IRSN) ;
- l'article R.1333-11-1 portant sur l'agrément des laboratoires (demande d'agrément, délai de traitement des dossiers, descriptif de la décision de l'ASN homologuée par le ministre chargé de la santé : modalités de délivrance, de renouvellement, ...).

La révision de la réglementation du Réseau national se poursuivra en 2008 dans l'objectif d'une mise en conformité avec la loi TSN et les articles R.1333-11 et R.1333-11-1 du code de la santé publique. Ces évolutions porteront sur :

- l'arrêté du 27 juin 2005 portant organisation d'un réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement et fixant les modalités d'agrément des laboratoires : remplacement par une décision homologuée ;
- les arrêtés de nomination des membres des instances du Réseau national (arrêté du 12/09/2005 : comité de pilotage, arrêté du 12/09/2005 : commission d'agrément) : remplacement par des décisions de l'ASN ;
- les arrêtés listant les laboratoires agréés : remplacement par des décisions de l'ASN. Cette application est effective depuis janvier 2007 (décision ASN n°2007-DC-0023 du 29/01/07, décision ASN n°2007-DC-0064 du 10/07/07).

La consultation des parties prenantes sur le remplacement de l'arrêté du 27 juin 2005 sera lancée au premier semestre 2008.

Les modifications introduites par le CSP portent notamment sur l'introduction d'un délai de traitement des demandes d'agrément (11 mois entre le dépôt de la demande et la décision de l'ASN en regard de l'agrément) ainsi que sur le contenu du dossier accompagnant cette demande. En effet, le dossier de demande d'agrément doit inclure, en plus de la démonstration du respect par le laboratoire des exigences fixées par la norme ISO/CEI 17025, les résultats des laboratoires aux essais d'intercomparaison et, le cas échéant, son retour d'expérience.

Mme Levelut conclut cet exposé avec la présentation du projet de planning du processus d'agrément des laboratoires. Ces nouvelles exigences conduisent à reporter de juin à novembre l'envoi à l'ASN des dossiers de demande d'agrément (suite aux essais d'intercomparaison réalisés au 1^{er} semestre 2008), pour un examen par la commission d'agrément en mai/juin 2009 et une décision d'agrément en juillet/août 2009).

Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 6** du compte rendu.

A l'issue de cette présentation, M. Champion (IRSN) note que la modification l'article R.1333-11 introduit également la prise en compte des doses dues aux rayonnements ionisants d'origine naturelle. Cependant, M. champion précise qu'il est important de garder à l'esprit que la vocation initiale du Réseau national porte essentiellement sur l'impact sanitaire des activités nucléaires en France.

Le président du COPIL clôt la réunion en fixant la date de la prochaine réunion du comité de pilotage. Celle-ci est fixée au vendredi 16 mai 2008 (10H - 12H, ASN, Paris).

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Méthodologie de développement et jalons prévisionnels 2008-2009

Annexe 3 : Phase de spécification des traitements (lot 1 - lot 2)

Annexe 4 : Principales conclusions du baromètre IRSN (2007) relatives à la perception du public sur l'expertise et l'intérêt face au risque

Annexe 5 : Phase de conception des interfaces fonctionnelles, graphiques et éditoriales

Annexe 6 : Révision de la réglementation du Réseau national

Prochaines réunions du comité de pilotage :

- Vendredi 16 mai 2008 - 10H à 12H - Paris (ASN)
- Mardi 18 novembre 2008 - 14H à 16H - Paris (ASN)

Prochaine réunion du GT : mardi 12 février 2008 - 13h30 - Fontenay-aux-Roses (IRSN)
